

Protocole de sécurité APPN de l'académie de Paris

référence circulaire n° 2017-075 et BO n°16 du 19 avril 2017

Protocole: Ensemble des règles établies en conformité à la réglementation en vigueur

Les APPN



Sécurisation des pratiques: confronter l'élève a un risque subjectif réel dans des conditions de sécurité optimale

◆ L'enseignant établit un protocole adapté aux conditions de la séance pour garantir une chaîne de sécurité et une chaîne de contrôle fiables et sans qu'elles soient déléguées lors du contrôle final.

◆ Une compétence à part entière: partir et revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.

◆ S'engager et évoluer avec des effectifs réduits adaptés aux configurations matérielles et géographique (se référer aux recommandations des fédérations sportives délégataires)

◆ Le niveau des élèves pratiquant doit être relativement homogène (proposer des dédoublements, des co-interventions en collège ou des organisations propres au projet d'établissement)



Gradation des niveaux d'engagement proposés aux élèves en fonction du cadre de pratique (EPS obligatoire, projet sportif, AS, section sportive, enseignement optionnel)



Spécificité du cycle 3: lorsque l'activité concerne des élèves en élémentaire et en collège, une formalisation écrite entre l'établissement et l'école doit préciser l'organisation pédagogique envisagée et les modalités d'encadrement.

ESCALADE



Conditions matérielles

- ◆ Contrôle visuel des supports (murs, ancrage, relais, tapis)
- ◆ Contrôle périodique de le SAE par un organisme agréé.
- ◆ Contrôle visuel et tactile des EPI (cordes, dégaines, baudriers, système d'assurage) et selon les normes en vigueurs auquel s'ajoute un contrôle complet une fois par an.
- ◆ Tenir à jour le registre de gestion des EPI
- ◆ Délimiter les différentes zones de travail
- ◆ l'équipement des voies s'effectue sous la responsabilité et le contrôle du professeur
- ◆ Baudrier et noeud d'encordement sont vérifiés systématiquement par le professeur pour démarrer la voie.
- ◆ Signalisation des couloirs de grimpe par une alternance de couleur de cordes



Maîtrise du déroulement du cours

- ◆ Le professeur doit porter un baudrier, avec longe, 1 ou 2 dégaines et un système de frein Il doit maîtriser les gestes élémentaires d'assistance à un élève en hauteur.
- ◆ Avoir des cordées toujours équilibrées (à défaut, si différentiel de 10kg, utiliser une vrille de corde en moulinette). En tête, escalade interdite pour l'élève le plus lourd.



Recommandations technique

L'encordement

- ◆ Baudrier ajusté, au dessus de la taille, par dessus les vêtements et sangles non vrillées
- ◆ Vérifications mutuelles systématiques entre élèves (co-contrôle) et finalisation par le professeur.
- ◆ Encordement par un double noeud de "huit" (compacté et le plus proche du Pontet) complété par un noeud d'arrêt.

L'assurage:

- ◆ Utiliser le système de frein type "tube"
- ◆ Co-contrôle et finalisation par l enseignant.
- ◆ **En moulinette**, noeud de sécurité (queue de vache) en dessous du "frein" de l'assureur dès que les mains du grimpeur sont à 4 m. Noeud vérifié par l enseignant.
- ◆ **En tête**: l'enseignant doit avoir vérifier les capacités technique et de vigilance de l'assureur, en utilisant des situations aménagées comme la " moulinette-tête". Les deux premières dégaines peuvent être pré-mousquetonnées quand le départ est délicat .
- ◆ **En bloc**:
 - En SAE, pratiqué en zone basse, avec une densité de prise augmentée et une couleur dédiée.
 - Constitué des passages de 1 à 4 mouvements.
 - Les ouvertures de blocs doivent intégrer les conséquences d'une chute potentielle.
 - Matérialisé au sol les zones de réception sous chaque bloc.
 - Localiser l'arrivée du bloc à la hauteur de la première dégaine.